Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215602160-20251204-DEL01DEC2025-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 4 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27/11/2025, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. GICQUEL Patrick, Maire de la commune.

Présents : GICQUEL Patrick - BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – GAUTIER Nathalie - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédérick - VOISIN Yoann – BLAIN Sylviane – MEHAT Marie-Joëlle

Secrétaire de séance : VOISIN Yoann

Vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 42-2025

OBJET : Renouvellement de la convention partenariat communes et Centre Social Intercommunal la Fédé.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la convention de partenariat entre la Fédé (Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine) et les différentes communes adhérentes au Centre Social Intercommunal.

Le projet du Centre Social Intercommunal est un projet porté par la Fédé et partagé à l'échelle du territoire tout en tenant compte des spécificités de chaque commune. Ainsi, le Centre Social développe la coopération intercommunale, et dans le même temps, facilite à l'échelle communale, la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les axes de travail définis par le Comité de Pilotage dans le contrat de projet 2026-2029. Le projet social a été validé par le conseil d'administration de la CAF du Morbihan lors de la commission d'Action sociale du 27 novembre 2025, et repose sur les objectifs suivants :

- Soutenir la parentalité
- Réduire les inégalités
- Développer le pouvoir d'agir
- Faciliter les liens intergénérationnels

La Fédé contractualise avec les communes adhérentes pour piloter le projet du Centre Social Intercommunal 2026-2029 défini au-dessus (voir annexe) et contractualise également avec la CAF du Morbihan qui agrée et finance le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De renouveler la convention de partenariat communes et Centre Social Intercommunal la Fédé

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215602160-20251204-DEL01DEC2025-DE

- D’autoriser Monsieur Le Maire à signer le renouvellement de la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.
- De désigner Mme MONNIER-TUAL Marie-Claire comme personne référente pour participer au comité de pilotage qui se réunit trois fois par an, qui sera l’interlocuteur privilégié du centre Social et s’assurera de la transmission bidirectionnelle des informations entre la commune et le centre social.

Pour extrait conforme

Le Maire,

GICQUEL Patrick

Le secrétaire

VOISIN Yoann

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 5 décembre 2025

Et publication le 6 décembre 2025